

FICHE FORMATEUR N°22

Les institutions de l'Union européenne

► **Objectifs pédagogiques :**

- identifier les 3 principales institutions clefs de l'union Européenne
- définir leur mission et organisation
- insérer et classer des données dans un tableau
- positionner sur une carte le siège des 3 principales institutions.
- rechercher le rôle de 3 autres institutions européennes

► **Objectifs transversaux :**

- rechercher des informations dans un dictionnaire, une encyclopédie
- effectuer une recherche à l'aide d'Internet
- compléter une carte

► **Activités possibles :**

- **A1** : rechercher l'organisation des principaux organes et institutions de l'union européenne
- **A2** : rechercher la mission de 3 autres institutions européennes

► **Mots-clés et notions abordées :**

notions juridiques et économiques, organisation de l'Europe, mission des principales institutions, géographie

► **Outils et supports :**

dictionnaire, encyclopédie, sites Internet, carte de l'Europe

Activité 1 [A1] : Rechercher l'organisation des principaux organes et institutions de l'union européenne

Le système institutionnel de l'Union Européenne est unique et ne saurait être comparé à celui d'un de ses Etats membres. Son fonctionnement repose sur 5 institutions européennes et plusieurs organes qui ont chacun un rôle bien défini.

Exercice 1 [E1] : Effectuer une recherche sur les institutions-clefs de l'Union européenne

Par groupe de 3 stagiaires

A l'aide d'un dictionnaire, d'une encyclopédie ou d'un site Internet, cherchez la mission des 3 institutions-clefs de l'Union européenne à savoir :

- La commission européenne
- Le conseil de l'union européenne
- Le parlement européen

1- Définir la fonction principale de la Commission européenne :

Sa fonction principale est de proposer et de mettre en œuvre les politiques communautaires. « Gardienne des traités », elle veille à leur application.

Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Commission_europeenne

Autre source possible :

<http://www.touteurope.fr/fr/organisation/institutions/commission-europeenne-et-commissaires/presentation/la-commission-europeenne.html>

2- Définir la fonction principale du Conseil de l'Union européenne :

Le Conseil a pour mission de coordonner les actions de la Communauté européenne et il dispose d'un pouvoir de décision (article 202 du traité CE).

Il est également compétent pour l'adoption de directives et de règlements. En matière budgétaire, il partage son pouvoir de décision avec le Parlement européen : il élabore le projet de budget et l'adopte définitivement en accord avec lui.

Il a également des pouvoirs importants dans le domaine monétaire, puisque c'est lui qui fixe les orientations générales de la politique de change, sans intervention du parlement, puisque la politique monétaire ne fait pas partie des domaines soumis à la codécision.

Source :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Conseil_de_l%27union_europ%C3%A9enn
[e](http://fr.wikipedia.org/wiki/Conseil_de_l%27union_europ%C3%A9enn)

Autre source possible :

<http://www.touteurope.fr/fr/organisation/institutions/conseil-de-l-union-europeenne/presentation/le-conseil-de-l-union-europeenne.html>

3- Définir la fonction principale du Parlement européen :

Le Parlement européen forme le pouvoir législatif des institutions européennes.

Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Parlement_europ%C3%A9en

Autre source possible :

<http://www.touteurope.fr/fr/organisation/institutions/parlement-europeen-et-deputes/presentation/le-parlement-europeen.html>

Exercice 2 [E2] : Effectuer une recherche sur les institutions-clefs de l'Union européenne

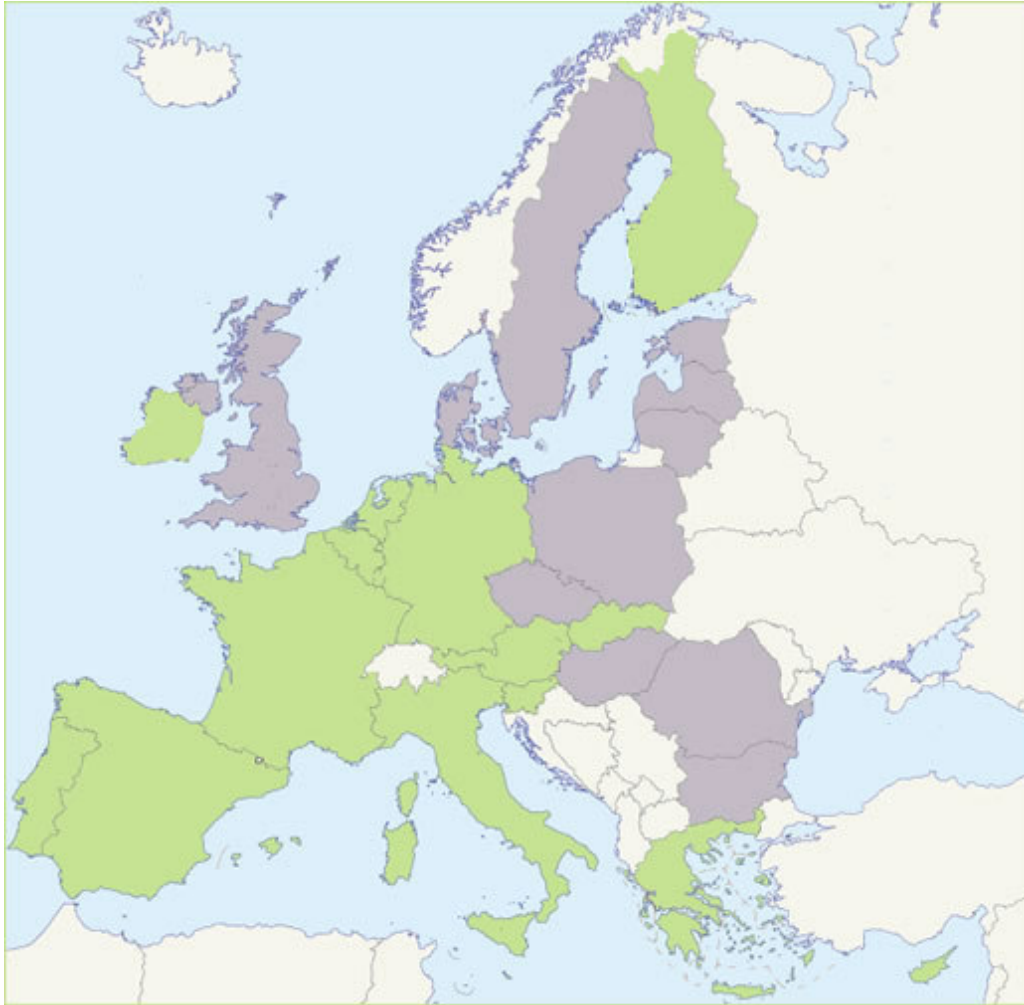
En vous aidant d'Internet vous allez maintenant, en totale autonomie, répondre aux questions suivantes afin de compléter le tableau ci-dessous :

	La commission européenne	Le conseil de l'union européenne	Le parlement européen
Quelles sont les personnes qui composent l'institution ?	27 commissaires + un président	Un président, 1 secrétaire général + 27 membres	736 députés des 27 pays
Quelle est la durée de leur mandat ?	5 ans	6 mois pour le président	5 ans
Comment sont élus les membres qui composent l'institution ?	Ne sont pas élus	Présidence tournante	Suffrage universel direct

Exercice 3 [E3] : Compléter une carte géographique

La commission européenne et le conseil de l'Union européenne siègent à Bruxelles, le Parlement européen tient ses 12 sessions plénières à Strasbourg et parfois à Bruxelles. Son secrétariat général est basé au Luxembourg

Vous allez maintenant positionner sur la carte ci-dessous Bruxelles, Strasbourg et le Luxembourg.



Source : http://europa.eu/abc/travel/money/index_fr.htm

Activité 2 [A2] : Rechercher la mission de 3 autres institutions européennes.

Exercice 1 [E1] : Retrouver la mission des institutions européennes

Retrouver la principale mission de :

- la banque centrale européenne,
- la cour de justice européenne,
- la cour des comptes européenne.

En vous aidant des définitions ci-dessous, vous devez retrouver de quelle institution il s'agit :

Son nom est : LA BANQUE CENTRALE EUROPEENNE.

Elle est chargée de définir les grandes orientations de politique monétaire de la zone euro et de prendre les décisions nécessaires à sa mise en œuvre. Elle a été créée en 1998 et son siège est à Francfort, en Allemagne.

Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Banque_centrale_europeenne

Son nom est : LA COUR DE JUSTICE.

Son rôle est de trancher tous les contentieux juridiques entre les institutions, les États membres et les citoyens, en vertu des règles contenues dans les traités de l'Union européenne. Ce rôle la distingue de toutes les juridictions internationales car sa juridiction est obligatoire et ses décisions s'imposent à tous dans l'Union européenne.

Source :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Cour_de_justice_des_Communit%C3%A9s_europ%C3%A9ennes

Son nom est : LA COUR DES COMPTES.

Elle permet à l'Union Européenne d'avoir un organe de contrôle externe indépendant, distinct des responsables de la gestion financière au sein même des institutions (services d'audit interne). Elle examine la légalité et la régularité des recettes et des dépenses de l'Union européenne, et s'assure de la bonne gestion financière des fonds communautaires (respect de la règle des 3 "E" : Économie, Efficience, Efficacité). Les rapports de cette institution (Rapport Annuel et rapports spéciaux) constituent, en quelque sorte, un moyen de pression sur les institutions et autres organes administratifs pour qu'ils assurent une bonne gestion des fonds.

Source :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Cour_des_comptes_europ%C3%A9enne